

**Arrêté n° 2026-arr-05-dir portant validation des candidatures pour
la désignation du grand électeur de la ComUE Lyon Saint-Étienne**

Catégorie n° 6 du conseil d'administration

La Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation, notamment le livre VII de la troisième partie, relatif aux établissements d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu l'arrêté n° 2026-arr-03-dir du 6 mars 2026 relatif à la désignation du grand électeur de la ComUE Lyon Saint-Étienne – catégorie n° 6 du conseil d'administration,

Arrête

La candidature de **Monsieur Thierry GUICHON** a été enregistrée le vendredi 13 mars 2026, à 23h48.

La candidature est déclarée recevable.

Fait à Lyon, le 16 mars 2026

Mme Nathalie DOMPNIER

Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne

